



ASSOCIATION DES VIEUX GRÉEMENTS DE CANET EN ROUSSILLON

« *Voiliers historiques et patrimoniaux – Barques catalanes et Méditerranéennes* »

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 29 avril 2023

Réunion tenue à 9h au foyer Moudat à Canet en Roussillon

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur de l'Association des Vieux Gréements de Canet en Roussillon, et suite à l'envoi aux adhérents, de la convocation par son Président en date du 11 avril 2023 -**Annexe 1**-, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association s'est régulièrement tenue le samedi 29 avril 2023 à 9h.

Il est à noter que sur 53 bateaux composant notre association, les délégués de 50 bateaux sont présents ou représentés !

Présents :

Étaient présent les 35 membres actifs ayant signé la feuille de présence jointe en **Annexe 2**.

Excusés et représentés : 13 membres actifs ont donné procuration :

- Olivier Tisserand donne pouvoir à Christophe Papin
- Jean Pierre Surroca donne pouvoir à Paul Falguera
- Guy Rodriguez, Philippe Roch et Dave Thomas donnent procuration à Jean Marie Bouchard
- Hervé Mercader, Gerard Roptin et Jacques Zanetti donnent procuration à Alain Siré
- Antoine Roch, Yves Capelle et Danièle Heluin donnent procuration à Daniel Bourgouin
- Gunter Schoech donne procuration à J Christophe Bonnet
- Bernard Dauga donne procuration à Gilles Baratoux

Excusés sans avoir donné de pouvoir :

- Olivier Serra du Virgo Maria
- Pascal Riera du Caliste
- Ulo Sarg du Royal Orchid

Ordre du jour

- Rapport moral du Président et rapport d'activités 2022
- Rapport financier de l'exercice 2022 du Trésorier et quitus
- Calendrier des prochaines manifestations saison estivale 2023
- Création de la Fédération des Associations de plaisanciers FAP3C
- Nouveaux bateaux labellisés BIP – Bateau d'intérêt Patrimonial
- Renouvellement annuel de 3 administrateurs
- Questions diverses

Alain Siré, Président, ouvre la séance à 9h

Il souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de l'Association pour leur présence.

Il accueille et remercie de leur présence **M Max Tibac**, adjoint au Maire de la Ville de Canet ainsi que **Mme Armande Barrère**, adjointe au Maire et Conseillère Départementale .

Il précise que M Max Tibac a été désigné, il y a pratiquement 1 an, par M le Maire de Canet, Stéphane Loda pour être l'élu référent, le lien entre la Ville et notre Association d'une part, et d'autre part pour présider la Commission du Patrimoine Maritime de Sillages, commission qui gère et contrôle la Convention « Ponton Patrimoine Maritime » qui nous lie à la Ville, au Port et à l'Office de Tourisme.

En préalable il souhaite partager une pensée affectueuse en direction de notre amis Alain Parent qui a été malheureusement stoppé dans son aventure de traversée en solitaire de l'Atlantique par de gros problèmes de santé qui l'ont amené à déclencher sa balise de détresse, abandonnant au milieu de l'océan son magnifique Tahiti ketch Kim. Alain Parent a été rapatrié en France et se remet actuellement dans une maison de santé du Vallespir. Une pensée aussi pour le bateau Tara fracassé sur une digue de Sainte Marie et pour François Pisano qui repart pour de nouvelles navigations avec Jalna II.

L'ordre du jour est ensuite abordé

Point 1 : Rapport moral du Président et rapport d'activités 2022

Le rapport moral (ainsi que les propos introductifs) figurent « in extenso » en **Annexe 3**.

En résumé les principaux points suivants ont été abordés

- Détail des manifestations ou activités auxquelles l'association a participé : il est particulièrement insisté sur l'importance du nombre de ces manifestations qui vont bien au-delà de ce qui ressort de la convention qui nous lie à la mairie. Cela montre clairement la dynamique de notre association et son attachement à contribuer au développement touristique de Canet et à l'animation de la ville. Dans le même ordre d'idée il est évoqué le nombre important de réunions auxquelles Alain Siré participe afin de représenter l'association.

- La richesse de notre association liée à la diversité de ses voiliers comme cela a été affiché au travers du sous-titre retenu en complément de son appellation : « *Voiliers historiques et patrimoniaux-Barques catalanes et méditerranéennes* » Il est essentiel de conserver cette diversité qui fait la spécificité de notre association et qui est un exemple unique dans nos ports méditerranéens.
- L'arrivée d'une nouvelle directrice générale à Sillage : Valérie Loctin. Cette arrivée se traduit par une approche beaucoup plus professionnelle et aussi beaucoup plus exigeante vis à vis de notre association. Une application beaucoup plus rigoureuse de la convention est demandée avec son lot de contraintes qui, il est rappelé, sont la contrepartie des avantages qui nous sont accordés. Plus particulièrement il nous est demandé de participer à au moins 3 manifestations majeures organisées par la ville et bien sûr de maintenir nos bateaux en état de naviguer. Des mesures de contrôle sont ainsi mises en place.
- Les conséquences liées à la sécheresse actuelle. Le manque d'eau s'est traduit par des mesures très strictes liées à son usage. La plus pénalisante actuellement est l'interdiction de caréner. Une dérogation a cependant pu être obtenue pour nos bateaux ; elle permet ainsi de réaliser un carénage « à sec » avec quand même une possibilité d'utiliser de l'eau de mer.

La discussion qui a suivi ce rapport a essentiellement porté sur l'application de la convention .

M.Max Tibac après avoir félicité l'activité de notre association et sa forte implication dans la vie de la ville est revenu sur cette convention et plus particulièrement sur les mesures imposées comme elles ont été énoncées dans le courrier qui nous a été adressé en date du 15 février dernier par la direction de Sillage (**Annexe 4**)

Il a insisté sur l'obligation faite à nos bateaux de participer à 3 sorties majeures (hors vire-vire) ainsi que sur l'obligation de maintenir nos navires en état de naviguer. Un contrôle du suivi de ces mesures sera réalisé d'une part par la présentation d'un compte rendu des bateaux présents aux sorties et par une visite individuelle de chaque bateau qu'il souhaite réaliser prochainement.

Alain Siré souhaiterait que ces mesures soient appliquées avec bienveillance et discernement pour prendre en compte les aléas inhérents à nos vieux gréements dus à leur grand âge (avaries moteurs, casses en tous genres sur différentes pièces de bois...) Ces aléas peuvent, par exemple, entraîner des réparations très coûteuses qui ne sont parfois pas faciles à assumer par leurs propriétaires.

L'obligation de participer à 3 manifestations a fait l'objet de plusieurs interventions et interrogations notamment en ce qui concerne la non prise en compte des vire-vire. En effet pour certains, plus particulièrement pour des propriétaires de bateaux résidant hors département, il peut leur être difficile d'être présent lors des manifestations identifiées comme essentielles. Après discussion il a été admis qu'un vire-vire pouvait être comptabilisé..

Pascal Blanchard s'étonne de cette rigueur et des contrôles mis en place qui peuvent faire penser à un manque de confiance de la commune vis à vis de notre association alors qu'il lui semblait que jusqu'à maintenant elle avait toujours fait preuve de son engagement et respecté de la convention. Max Tibac le rassure en lui certifiant qu'il n'y a aucune remise en cause de la confiance accordée à notre association mais que ces contrôles traduisent juste la mise en place, globalement, de procédures plus rigoureuses dans la gestion du port

Gilles Baixas pour sa part formule une demande pour que soit pris en compte la participation à des manifestations importantes hors département en mettant en avant le rôle de représentation de la ville de Canet-en-Roussillon et de son port que pouvait jouer nos bateaux. Cette demande bien que considérée et appréciée par Max Tibac n'a pas été retenue ; il nous est demandé avant tout de privilégier les animations sur la ville même pour répondre à la dynamique touristique locale.

Mme. Armande Barrère avant de nous quitter, étant attendue par ailleurs, a tenu à nous assurer de son soutien moral mais aussi financier. Au travers d'une anecdote personnelle en lien avec l'histoire de sa famille dont certains membres étaient pêcheurs elle a insisté sur l'importance de maintenir en vie notre patrimoine maritime et du rôle essentiel mené en ce sens par notre association.

Suite à ces discussions il a été procédé au vote pour l'approbation du rapport moral du Président.

Le rapport moral 2022 est validé à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Point 2 : Rapport financier de l'exercice 2022

Jean Marie Bouchard trésorier présente le rapport financier de l'exercice 2022.

Ce rapport détaillé en **Annexe 5** présente des comptes équilibrés avec un résultat positif de 2203 € avec un montant de recettes de 13 669 € pour 11 466 € de dépenses.

Il est fait état d'une trésorerie totale de 14 783,59 € répartie essentiellement sur un compte courant et sur un compte de placement .

Un récapitulatif financier est fait spécifiquement sur la restauration de Salicornia (dernier, ou avant dernier cassou de l'étang de Canet-en-Roussillon) Ce bilan (réparti sur deux exercices financiers) fait apparaître une charge résiduelle pour l'association limitée à 251,40 €. Cela a été rendu possible grâce aux aides importantes apportées par la ville de Canet, le Conseil Département et le Parc Marin. (détail en **Annexe 6**)

Aucune question n'étant formulée il est procédé au vote.

Le rapport financier 2022 est validé à l'unanimité par l'Assemblée Générale qui donne aussi quitus au Trésorier à l'unanimité

Point 3 : Calendrier des prochaines manifestations saison estivale 2023

Le calendrier des prochaines manifestations pour la saison estivale 2023 sur Canet en Roussillon est détaillé en **Annexe 7** . Celui-ci est complété par les principales réunions nautiques dans le département et hors département.

Alain Siré signale que l'amarrage de 6 barques catalanes sur le quai d'exposition devant l'aquarium de Canet Oniria a déjà été réalisé.

Il insiste sur les manifestations majeures auxquelles la commune est particulièrement attachée avec plus particulièrement **La Fête de la Catalanité** le samedi 20 mai et **La Fête de la Mer et des pêcheurs** le 15 août .

Il est rappelé, si cela est nécessaire, que même si certaines manifestations impliquent plus fortement la participation des barques catalanes (fête de la catalanité avec potentiellement un amourage où les pêches à la traîne par exemple) que ces sorties sont ouvertes à tous les types de bateaux et que leur présence est encouragée et appréciée.

De même pour l'organisation des sardinades, la présence du plus grand nombre de bénévoles est attendu car cela représente un gros travail et, s'il est utile de le rappeler, leur apport financier est un élément essentiel à notre équilibre financier et à notre capacité à développer des projets.

Un chapitre spécial est consacré aux **Voiles classiques du 8 et 9 juillet** avec l'ambition de réaliser une aussi belle manifestation qu'en 2021. Le concours de tous est sollicité pour atteindre ce but. Plus de 30 bateaux sont déjà inscrits et ceux qui ne le sont pas encore sont invités à le faire des que possible (des dossier imprimés sont à leur disposition) Il est demandé à ceux qui pourraient avoir des contacts avec des bateaux classiques d'autre ports de les contacter plus personnellement pour les inviter à venir, Pascal Blanchard est sollicité dans cette démarche. La réalisation de prises de vues aériennes à l'aide d'un drone est souhaitée.

Max Tibac évoque le jumelage de la ville de Canet en Roussillon avec la ville de Sant Féliu de Guixols et émet l'idée qu'il serait intéressant de trouver une occasion de réunir des bateaux de ces 2 ports. Une croisière côtière avec des escales intermédiaires pourrait être envisagée ; un « appel à projet » est lancé !

Enfin une question est posée sur la possibilité d'aménager un espace protégé, type barnum , sur le quai Florence Arthaud pour abriter, par exemple, les formations pratiques qui accompagnent nos vire-vire ou les réunions conviviales qui peuvent les suivre. La réponse donnée est que l'idée est intéressante mais difficile à mettre en œuvre car il sera difficile de protéger et d'assurer la sécurité du matériel mis en place.

Point 4 : Création de la Fédération des Associations de plaisanciers FAP3C

Tina Lanneluc présente cette fédération qui regroupe 10 associations de plaisanciers situées entre le cap Leucate et le cap Cerbère d'où son nom «_Fédération des Associations de plaisanciers des 3 Caps » en incluant le cap Béar .

Elle rappelle les principaux objectifs de cette association qui sont de fédérer et représenter les associations de plaisanciers ainsi que de communiquer et de dialoguer avec les différentes instances liées à la mer ou ayant des relations avec la mer (mairies, Parlement de la mer, DDTM, UVPO, Parc Marin,)

Il est signalé que le coût d'adhésion à cette fédération est de 1 € par membre de chaque association ; ceci ne représente donc pour nous qu'un peu plus de 50 €

Point 5 : Nouveaux bateaux labellisés BIP

Daniel Bourgoïn après avoir rappelé le principe, l'intérêt et la procédure de cette labellisation BIP cite les 9 bateaux qui ont décroché ce label en 2022 : Charlemagne, Django, L'Aventurier, Nouveau Saint Michel, Rhéa, Roger II, Sérénité, Saint Nicolas et le malheureux Kim.

Cela porte à 28 le nombre de bateaux labellisés dans notre association (32 au total sur Canet) soit presque la moitié des bateaux labellisés dans les ports réunis de notre département.

Des demandes de labellisation restent encore à réaliser et nous sommes là pour vous aider si vous rencontrez des difficulté à remplir votre dossier.

Gilles Baratoux signale de son côté que des tarifs préférentiels sont proposés par le groupe AXA pour l'assurance des bateaux labellisés BIP.

Point 6 : Renouvellement annuel de 3 administrateurs

Le Président indique que, comme tous les ans, il y a lieu de renouveler et élire 3 membres au Conseil d'Administration.

En effet, l'Article 9 de nos statuts indique que L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 9 administrateurs élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale Annuelle .Cela signifie que, chaque année, le tiers des membres (élus il y a 3 ans) doit être renouvelé par l'AG. Il est aussi spécifié « les membres sortants sont rééligibles ».

Cette années ce sont **Olivier Le Millour, Jean-Marie Bouchard et Daniel Bourgoïn** qui sont renouvelables.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée et les membres précédents se représentant il est demandé à l'assemblée de voter pour leur réélection.

Celle-ci est validé à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Point 6 : Questions diverses

Daniel Bourgoïn intervient au sujet du site internet et rappelle qu'il serait important de pouvoir compléter les rubriques manquantes ; plus particulièrement le descriptif des bateaux. Il demande à ceux qui ne l'aurait pas déjà fait de lui faire parvenir les données et les photos manquantes.

Pascal Blanchard informe de la mise en place sur le site d'un « trombinoscope » qui permet de faire rapidement un lien entre un bateau et son propriétaire. Il est précisé qu'aucune adresse ou coordonnée téléphonique n'apparaît. Ceci étant afin de faire respecter la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) il lui a été demandé de placer à la fin de la page correspondante du site internet le message habituel qui permet aux propriétaires d'exercer leur droit de rectification, d'opposition, d'effacement...

Jean-Charles Briez interroge le président et le représentant de la mairie afin de savoir quelle position avait été prise pour l'accueil du bateau Madcap sur le ponton Forence Arthaud. Il rappelle au passage l'intérêt patrimonial de ce bateau.

Alain Siré signale que ce bateau figure en liste d'attente et qu'il y a d'autres bateaux, validés en conseil d'administration, qui sont dans cette situation.

Max Tibac de son côté a une position assez réservée. Il rappelle que ce bateau bénéficie déjà d'un certain nombre d'avantages car étant classé monument historique il bénéficie d'aides pour sa restauration ce que n'ont pas d'autres bateaux tout aussi intéressant et eux aussi en attente d'une place sur notre ponton. A ce titre, le Madcap ne semblerai donc pas prioritaire.

Aucune autre question n'étant posée le président clôt la séance et invite tout le monde à se retrouver pour un repas amical.

Le Président

Alain SIRE



Le Secrétaire

Daniel BOURGOÏN

